

Règlement des « Boucles de l'Ognon » du dimanche 5 novembre 2017



Article 1

«L'Eveil de la Bénétière» organise, le dimanche 5 novembre 2017, la première édition des «Boucles de l'Ognon». Les bénévoles de l'association des Marchipontains sont également associés à l'événement.

Article 2

Cette manifestation est non-compétitive, elle se fera sans chronométrage, ni classement. Les départs seront donnés groupés aux heures indiquées à l'article 10.

Article 3

Les inscriptions sont ouvertes à tous, en respectant l'âge requis pour chaque course. Le dossier d'inscription doit être envoyé complet par voie postale à l'adresse :

Eveil de La Bénétière
6, rue du Fonteny
La Bénétière
44860 Pont Saint Martin

Pour être validé par l'organisation, un dossier complet comprend :

- un bulletin d'inscription signé pour chaque participant (à télécharger ici)
- le paiement correspondant à la Boucle, à l'ordre de «L'Eveil de la Bénétière».
- pour les mineurs : une autorisation de participation signée par le tuteur légal, (à télécharger)

Article 4

Tout engagement est personnel. Les dossards sont remplacés par des bracelets de participation, obligatoires pour participer aux courses. Ceux-ci devront :

- rester visibles durant toute la durée de la course,
- être présentés aux ravitaillements,
- être échangés à l'arrivée contre un lot.

Aucun transfert d'inscription ou de bracelet n'est possible. Si cette situation est affirmée, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Tout coureur sans bracelet sera considéré hors manifestation.

Article 5

Les droits d'inscription et l'âge requis pour les Boucles sont indiqués ci dessous. Les inscriptions sont majorées après le 1er novembre (cachet de la poste faisant foi). Les inscriptions, individuelles uniquement, seront définitivement clôturées 15 minutes avant le départ de chaque course.

Boucles Boucle Sportive 15 kms, A partir de 16 ans - 8,00 €, 15€/couple

Boucle Famille 7 kms, A partir de 14 ans - 6,00 €, 10€ / couple

Boucle «Enfant» 1,2 km, 10-14 ans - Gratuit

Mini-Boucle 600 mètres, 5-9 ans - Gratuit

Une majoration de 2 euros sera réalisé sur toutes inscriptions réalisées après le 1er novembre.

Article 6

Les organisateurs et leurs préposés sont couverts par une assurance responsabilité civile auprès de GROUPAMA. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement par une assurance individuelle accident.



Article 7

La couverture médicale sera assurée par la Protection Civile 44 antenne des Sorinières.

En s'inscrivant, les participants donnent l'autorisation de soins à l'association organisatrice pour tout incident ou accident intervenant pendant l'événement.

Par leur inscription, les coureurs se déclarent en bonne santé et suffisamment préparés pour participer à l'événement.

Toute activité sportive ou physique peut induire un risque pour la santé. Sachez réguler vos efforts.

Article 8

Les différentes Boucles sont balisées et sécurisées.

Les participants devront respecter le code de la route à chaque intersection. Ces intersections et passages sur la voie publique seront balisés et encadrés par du personnel bénévole de l'association.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liés aux infractions qui pourraient être commises par les participants pendant les épreuves.

Un vélo ouvrira chaque Boucle et un autre assurera la fermeture (vélo-balai). Tous autres suiveurs à vélos, roller ou engin motorisé sont strictement interdits sur tout le parcours.

L'association décline toute responsabilité, en cas de vol ou de perte, pour tous dommages ou accident dont pourraient être victimes les participants.

L'organisateur vous invite au plus grand respect des personnes et des biens rencontrés mais aussi de la nature environnante. Veuillez jeter vos déchets aux endroits prévus à cet effet. Merci de préserver nos espaces naturels.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dégradation commise sur les propriétés traversées.

Les enfants mineurs participant à l'événement sont sous la responsabilité de leurs parents.

Article 9

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'association se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 10

L'accueil se fera à partir de 9h00, au Restaurant/Bar du Relais Côte Ouest, premier partenaire de l'événement, situé à l'entrée de la zone d'activité de Viais, – Pont Saint Martin. Le départ et l'arrivée sont situés Rue de la Flamme Olympique, à moins de 50m du restaurant.

Pour chaque course, une barrière horaire est imposée aux participants pour boucler l'épreuve. Au-delà de ce temps (tableau ci-dessous), la sécurité ne sera plus assurée sur le parcours.

Heures de rassemblement puis de départ :

Boucle sportive : 10h20 > 10h30

Boucle famille : 10h50 > 11h

Boucle enfant : 12h25 > 12h30

Mini-boucle : 12h10 > 12h15

Le stationnement des véhicules est prévu aux abords du restaurant. Toilettes et deux douches à disposition. Bar et restauration sur place.

Article 11

Les Boucles adultes empruntent principalement des chemins : 70% pour la Boucle Sportive, 60% pour la Boucle Famille. Les Boucles adultes traversent les chemins, villages et vignobles de la commune de Pont Saint Martin. Le dénivelé des courses est faible.

Les Boucles enfants s'effectueront dans la zone d'activité de Viais. Les départs seront contenus jusqu'à la mi-course. Les Boucles enfants sont sans dénivelé et à 70% sur le bitume.



Article 12

Pour chaque Boucle, un poste de ravitaillement en solide et liquide est mis en place à l'arrivée. Pour la Boucle Sportive et la Boucle Famille, un ravitaillement en liquide est prévu à 3,5 kilomètres. Uniquement pour la boucle Sportive, un ravitaillement liquide et solide est prévu à 8 kilomètres.

Article 13

Des photographes seront présents sur plusieurs endroits des Boucles ainsi qu'à l'arrivée.

En vous inscrivant, vous autorisez expressément les organisateurs des Boucles de l'Ognon ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de votre participation à cet événement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Une photo souvenir sera réalisée à proximité de l'aire d'arrivée, pour chaque participant, couple ou groupe.

Les photographies seront disponibles dans la semaine suivante sur le site internet de l'association.

Article 14

Des récompenses sont offertes sur chaque Boucle adultes aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes.

Tous les participants, enfants et adultes se verront offrir un lot à l'arrivée en échange du bracelet de participation. Les lots sont offerts par l'association et nos partenaires.

Article 15

Une garderie gratuite sera ouverte de 10h à 12h30, pour les enfants «propres» de 2 à 5 ans. La garderie sera assurée par trois bénévoles de l'association dans une pièce mise à disposition par le restaurant Le Relais Côte Ouest. Des jeux et animations leur seront proposés.

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à un enfant pendant son passage à la garderie.

Article 16

L'association propose aux enfants de 6 à 12 ans des animations gratuites, de 10h à 13h, à proximité du restaurant Le Relais Côte Ouest. L'inscription se fera à partir de 9h45 à l'entrée de l'aire d'animation. Trois bénévoles de l'association encadreront les animations proposées.

L'association se réserve le droit de fermer l'aire d'animation en cas de mauvais temps. Les encadrants se réservent le droit d'interdire l'accès aux enfants jugés dangereux qui ne respecteraient pas les consignes de sécurité.

Animations enfants : tir à l'arc, château gonflable, parcours VTT, labyrinthe...

Article 17

Tout participant s'engage, par le seul fait de son inscription, à se conformer à l'ensemble des dispositions du présent règlement et à en accepter toutes les clauses.

Inscriptions sur place individuelles uniquement. Il n'y aura pas de remboursement d'inscription à compter du 27/10/2017.

Renseignements auprès de l'Eveil de la Bénétière :
bouclesdelognon@gmail.com

